

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_195

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

OBJET : AVENANT AURG 2025

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
En exercice : 36	Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ;
Présents : 23	
Pouvoirs : 6	
Votants : 29	
Résultat des votes :	Pouvoirs : Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Marc GAUTIER à Wilfried TISSOT ;
Pour : 29	
Abstention : 0	
Contre : 0	

CONSIDÉRANT les missions d'observation territoriale, d'aide à la définition des politiques de développement, d'aménagement et à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, association Loi 1901, créée par l'Etat, les Etablissements publics et les collectivités et régie par l'article L132-6 du code de l'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT la convention cadre du 18 mai 2015 entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise ;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la convention cadre précitée, précisant que la cotisation d'adhésion annuelle peut éventuellement être complétée par une subvention ;

CONSIDÉRANT l'intérêt particulier que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse porte au programme d'activité partenarial 2025 de l'Agence d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT le versement de l'appel à cotisation pour l'année 2025 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse auprès de l'Agence d'Urbanisme pour un montant de 16 372,70 € ;

CONSIDÉRANT le besoin complémentaire nécessaire pour la réalisation des modifications de droit commun n°2 et n°3 du PLUi-H valant SCoT Cœur de Chartreuse et la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur dans le cadre de l'enquête publique unique dédiée, l'établissement du bilan sur le Zéro artificialisation Nette (ZAN) et la préparation à l'accompagnement du bilan triennal du volet Habitat et de l'évaluation à 6 ans du PLUi-H valant SCoT Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT le montant en complément de subvention pour l'année 2025 pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse s'élevant à 64 600 € ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

Berger
Levrault

ID : 038-200040111-20251125-25_195-DE

➤ ***Le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :***

- **ACCEPTE** le montant de 64 600 € en complément de subvention pour l'année 2025,
- **AUTORISE** la Présidente à signer un avenant à la convention.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 26/11/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

